



République Française  
Département de la Drôme  
Arrondissement de VALENCE  
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE  
PLACE DE LA MAIRIE  
26600 PONT DE L'ISERE

Téléphone : 0475846013

Télécopie : 0475847552

courriel : [mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr](mailto:mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU - REUNION DU 18 Mars 2019 à 19 h 30

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le treize mars deux mille dix-neuf s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 23

Nombre de conseillers  
présents : 18

Nombre de conseillers  
représentés : 3

Date de convocation :  
13/03/2019

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, Mme POUILLY Isabelle, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, Mme CASTELLO Christel, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme SAINSORNY Marjorie, M. BOUYER Jean-Pierre, Mme LEROY Colette,

Absente : Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : Mme BLACHE Martine

Absente ayant donné pouvoir : Mme GOSSE Brigitte, pouvoir à Mme SAINSORNY Marjorie, Mme SAVIN Christiane, pouvoir à Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. BACCARO Alain, pouvoir à M. BOUYER Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CHASTAGNIER Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 29 Janvier 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 29 Janvier 2019.

## II – DELIBERATION

<b>QUESTION N° 1</b>	<b>Mise à jour du tableau des effectifs</b>
----------------------	---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois,

**A/** Afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création de 5 emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 29 Août 2017.

**B/** Qu'en raison de la nécessité de maintenir la surveillance du complexe sportif il y aurait lieu de créer un emploi d'adjoint technique pour accroissement d'activité à temps non complet à raison de 2.77 heures hebdomadaires (12 heures par mois) à compter du 01/04/2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées et la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2019 comme suit :

**A/**

**Filière : Administrative**

**Cadre d'emploi : Adjoint administratif**

**Grade :** Adjoint administratif 35 h - ancien effectif **3** - nouvel effectif **1**

**Grade :** Adjoint administratif ppal 1<sup>ère</sup> classe 35 h - ancien effectif **1** - nouvel effectif **3**

**Filière : Technique**

**Cadre d'emploi : Adjoint technique**

**Grade :** Adjoint technique 17 h 50 - ancien effectif **1** - nouvel effectif **0**

**Grade :** Adjoint technique ppal 2<sup>ème</sup> classe 17 h 50 - ancien effectif **0** - nouvel effectif **0**

**Filière : Technique**

**Cadre d'emploi : Agent de maîtrise**

**Grade :** Agent de maîtrise 35 h - ancien effectif **1** - nouvel effectif **0**

**Grade :** Agent de maîtrise ppal 35 h - ancien effectif **1** - nouvel effectif **2**

**Filière : Sociale**

**Cadre d'emploi : Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles**

**Grade :** ATSEM 28 h - ancien effectif **1** - nouvel effectif **0**

**Grade :** ATSEM ppal 2<sup>ème</sup> classe 28 h - ancien effectif **0** - nouvel effectif **1**

**B/ Filière : Technique**

- d'un emploi d'adjoint technique pour accroissement d'activité à temps non complet à raison de 2.77 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>ER</sup> Avril 2019.

<b>QUESTIONS N° 2 à 7</b>	<b>COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018 - - AFFECTATION DES RESULTATS Budget général - service Assainissement</b>
-------------------------------	--

Madame le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs :  
COMMUNE – ASSAINISSEMENT –

### Le point au 31-12-2018 COMMUNE

#### FONCTIONNEMENT 2018 avec les reports antérieurs

DEPENSES 2018	1 930 640.66 €	RECETTES 2018	2 249 817.90 €
		Reports 2017	285 966.82 €
		<b>Total</b>	<b>2 535 784.72 €</b>

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 785 144.06 €**

#### INVESTISSEMENT 2018 avec les reports antérieurs et les restes à réaliser

DEPENSES 2018	2 022 054.13 €	RECETTES 2017	1 367 509.97 €
Déficit 2017	148 787.82 €		

**DEFICIT 2018 : - 654 544.16 €**

Restes à réaliser Dépenses	139 353.72 €	Restes à réaliser Recettes	245 650.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 161 407.85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 613 160.19 €</b>

**BESOIN NET DE FINANCEMENT EN 2018 : 548 247.66 €**

**L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 785 144.06 € permet de financer :**

Le besoin net de financement de 2018 :	548 247.66 €
et la différence sera l'excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019 :	236 896.40 €

### Le point au 31-12-2018 ASSAINISSEMENT

#### FONCTIONNEMENT 2018 avec les reports antérieurs

DEPENSES 2018	31 995.36 €	RECETTES 2017	191 024.55 €
		Report 2016	864 858.54 €
		<b>Total</b>	<b>1 055 883.09 €</b>

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE : 1 023 887.73 €**

**INVESTISSEMENT 2018 avec les reports antérieurs et les restes à réaliser**

DEPENSES 2018	188 372.76 €	RECETTES 2018	240 270.99 €
RàR Dépenses	53 021.80 €	Excédent 2017	17 220.52 €
		RàR Recettes :	9 180.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>241 394.56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>266 671.51 €</b>

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE 2018 : 69 118.75 €**  
25 276.95 (résultat 2018) + 43 841.80 (Solde RàR)

**BESOIN NET DE FINANCEMENT EN 2017 : 0 €**

Les comptes de gestion de la Trésorière sont concordants aux comptes de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte les comptes administratifs et de gestion de la Commune et du Service Assainissement, et décide d'affecter les résultats au budget 2019 conformément au tableau ci-dessus.

<b>QUESTION N° 8</b>	<b>Création d'une 3<sup>ème</sup> autorisation de stationnement de taxi</b>
----------------------	---

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le fonctionnement d'une autorisation de stationnement de taxi et propose de modifier le nombre d'autorisation de stationnement sur la commune. Elle informe qu'actuellement il y a 2 autorisations et qu'il serait nécessaire au vu de l'augmentation de la population et de l'arrivée de nouvelles entreprises sur la Zone d'activité de rajouter une autorisation supplémentaire. Elle rappelle qu'une personne, chauffeur de taxi, est inscrite sur le registre de liste d'attente de la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE, de fixer ce nombre d'autorisation de stationnement de taxi à 3 dans la commune.

<b>QUESTION N° 9</b>	<b>AVIS sur enquête publique – demande unique de prélèvement pour les irrigants déposée par le SYGRED</b>
----------------------	---

**Exposé :**

Madame le Maire informe que le SYGRED (Syndicat de gestion de la ressource en eau dans la Drôme) a été désigné « Organisme Unique de Gestion Collective » pour le bassin de la Drôme des Collines. Cela signifie qu'il est devenu l'organisme qui doit **déposer auprès de l'administration une demande unique de prélèvement pour le compte de tous les irrigants du secteur « Drôme des Collines ».**

Le SYGRED porte la demande de prélèvement pour l'usage irrigation, il représente donc tous les **irrigants agriculteurs ou syndicats d'irrigation qui prélèvent de l'eau dans le secteur Drôme des Collines** (irrigants drômois et un irrigant isérois).

Celui-ci a fait une demande préalable à Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités AEU-IOTA, relative à la loi sur l'eau concernant le projet d'autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines (hors prélèvement dans le Rhône ou l'Isère) pour une durée de 3 ans.

Cette demande d'autorisation a été soumise à enquête publique du 25 Janvier 2019 au 14 Mars 2019. La commune se trouvant incluse dans le rayon d'affichage prévu par la législation nous avons procédé à l'affichage réglementaire.

Dans le cadre de cette enquête le Conseil municipal doit donner son avis sur le projet. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés **DONNE** son accord au projet d'autorisation unique de prélèvement pour l'irrigation à des fins agricoles et **APPROUVE** le dossier qui lui a été présenté.

<b>QUESTION N° 10</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
-----------------------	---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

**Décision 2019.006** - Madame le maire sollicite de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme une subvention, au taux maximum, pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement 2019 pour un montant de 306 777 €.

**Décision 2019.007** - L'avenant N°1 au marché relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux d'assainissement collectifs avec le bureau SEDIC a pour objet la prise en compte de l'augmentation de l'estimation des travaux induite par des travaux de voirie. Celui-ci est accepté pour un montant de 1 811.95 € HT ce qui porte le montant du marché à 13 986.95 € HT.

**Décision 2019.008** - Le Marché relatif au contrat de maintenance de l'installation d'Alarme intrusion du restaurant scolaire est attribué à SAP (Sud Alarme protection) 3 rue de la Pradal – ZI du meyrol 26200 MONTELMAR pour un montant annuel de 90 € HT.

**Décision 2019.009** - Le Marché relatif à la mission de contrôle technique (L-LE - SEI- HAND ATTHAND2) pour les travaux de réaménagement de la Maison des services est attribué QUALICONSULT Agence de VALENCE – 85 Allée du Merle – 26500 BOURG LES VALENCE pour un montant de 3 500.00 € HT.

**Décision 2019.010** - Le Marché relatif à la mission CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) pour les travaux de réaménagement de la Maison des services est attribué à QUALICONSULT SECURITE Immeuble la Rotonde 85 Allée du merle 26500 BOURG LES VALENCE pour un montant de 2 300.00 € HT.

**Décision 2019.011** - Le Marché relatif à la mission CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) pour les travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement est attribué à QUALICONSULT SECURITE Immeuble la Rotonde 85 Allée du merle 26500 BOURG LES VALENCE pour un montant de 950.00 € HT.

## QUESTIONS DIVERSES

### Madame le Maire :

- Réaménagement de la Maison des services : le permis de construire à été déposé, consultation pour recherche entreprises lancée.
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement : diagnostic amiante en cours et consultation pour recherche entreprise lancée.
- Aménagement du RD 153 : le projet avance.
- Carte scolaire : ouverture d'une classe en Elémentaire et fermeture d'une classe en Maternelle.
- Urbanisme : modification simplifiée du PLU en cours suite à incohérence sur les orientations d'aménagement sur le secteur du marché aux fruits, aucune modification de zone ni de règlement.
- Commission des finances le 04/04 à 18 H 30 pour le budget 2019.

### Monsieur WEIBEL Jean-Christophe :

- Le projet d'aménagement d'un terrain de foot à 8 avance, les devis sont en cours d'analyse. Les travaux nécessiteront l'interdiction d'utilisation du terrain pendant 6 mois environ.

### Monsieur ROUX Daniel :

- Suite au projet de réfection de la voirie du chemin des crêtes et de la rue de la gare une rencontre a eu lieu avec les élus de LA ROCHE DE GLUN, ceux-ci étant mitoyens. Une participation financière commune a été décidée.
- Le projet d'enfouissement des réseaux électriques et France telecom de la Rue des moulins sera à valider et d'un montant d'environ 60 000 € HT.
- Commission voirie 27/03 à 17 H 00
- Des traçages de voirie sont prévus, en particulier ceux des passages piétons du giratoire RN 7/Cévennes/RD 153 qui sont à l'étude pour pallier aux contraintes de circulation.

### Madame CASTELLO Christel :

- Il reste des newsletters à distribuer.

### Monsieur PIZIEUX Marc :

- Au vu des dossiers de subvention des associations, une certaine stabilité dans les effectifs et une bonne santé financière.
- Le remplacement d'un lino par dynamic danse a été acté
- Le club de tennis a demandé un rafraichissement du pool house, une étude est faite pour effectuer les travaux par les services techniques.
- Samedi 23 mars soirée caritative organisée par Dynamic danse en faveur de 1-2-3 soleil.

### Monsieur SIFFLET Jacques :

- Mercredi 20/03 rencontre avec le SIRCTOM pour envisager une troisième collecte des ordures ménagères.

### Madame POUILLY Isabelle :

- Mardi 19/03 grève aux écoles, service minimum mis en place à la maternelle.
- Les inscriptions pour la rentrée de Septembre auront lieu en avril.

### Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- Les flyers pour la conférence sont arrivés
- L'atelier sophrologie a repris, seulement 10 participants pour 15 places

- Bilan de la semaine bleue 2018 et réflexion à mettre en place pour les animations 2019.
- Une formation diplômante aux gestes qui sauvent est programmée pour le 27 avril, il faut 8 à 10 participants pour un coût de 45 €.

Monsieur RENAUD Claude :

- Actuellement beaucoup de commissions d'accessibilité pour divers ERP.

Séance terminée à 21 H 00.

Prochain CM 08/04/2019 à 19 H 30



La secrétaire de séance,

Isabelle CHASTAGNIER